



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 19 mai 2026
N. réf : 10.01.02

Préavis N° 11/2026

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU REVERS</p>

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de **CHF 495'000.00** TTC pour procéder aux travaux de réfection du second tronçon de la route du Revers.

2. CONTEXTE

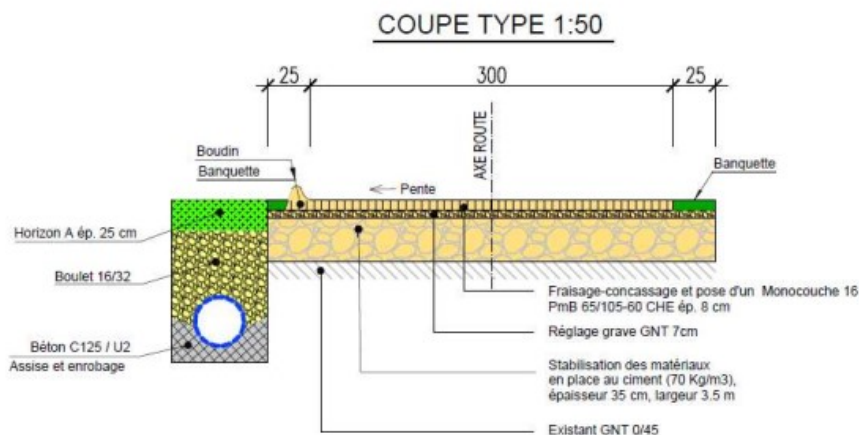
Cette route agricole figure dans la planification du plan directeur des routes agricoles finalisé en 2020. Ce tronçon a été expertisé le 27 juin 2019 sur une longueur totale de 2'455 m. Lors de l'expertise, l'expert fédéral ainsi que l'expert cantonal ont confirmé l'état de dégradation avancée de ce tronçon et ont admis un subventionnement possible pour une réfection ponctuelle ou simplement un resurfaçage.

Depuis déjà plusieurs années, la Commune entretient cette route de façon permanente. Au printemps 2023, la Municipalité a choisi de refaire, dans un premier temps, le tronçon 1 sur une longueur d'environ 1'200 m, entre Gérignoz et la limite de la parcelle 988 côté Rougemont.

Désormais, elle souhaite poursuivre la réfection sur le tronçon 2 entre la limite de cette même parcelle et la jonction avec la RC 702 à l'entrée de Rougemont.

3. TRAVAUX ENVISAGÉS & EVACUATION DES EAUX

L'objectif est de poursuivre l'assainissement de la route, à la fois la surface de roulement et d'améliorer la portance de la fondation.

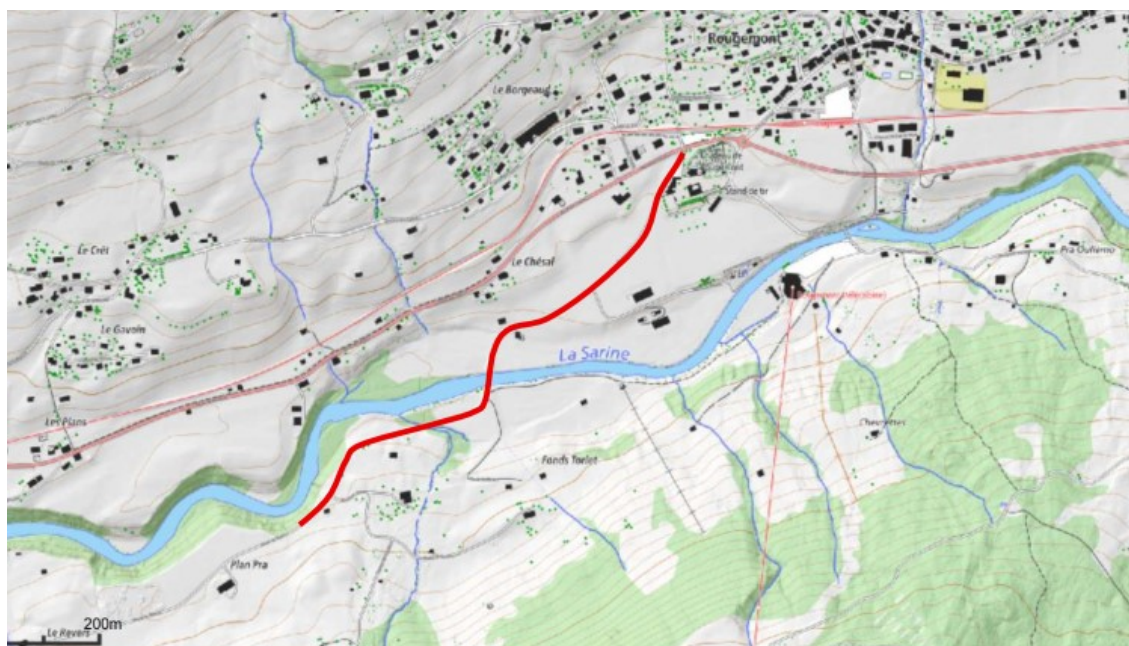


Ces travaux sont reconnus comme travaux de réfection.

Concernant l'évacuation des eaux, il est prévu de conserver les grilles de route existantes. Les évacuations des eaux claires ne seront pas modifiées et resteront raccordées aux exutoires existants qui se déversent dans le talus en direction de La Sarine.

Une tranchée drainante sera réalisée dans le secteur après le pont pour reprendre les eaux du terrain en contrehaut. Le pont restera quant à lui tel quel tant que les services cantonaux n'auront pas validé le projet de la place à bois sur le site de Plan Pra.

La Commune souhaite réfectionner le chemin à l'identique, en largeur et en profil en long. Un passage caméra des collecteurs a d'ores et déjà été effectué.



4. DEVIS

L'estimation des travaux, établie par le bureau Sabert, se présente comme suit :

Terrassement	CHF	115'010.00
Canalisation	CHF	5'825.00
Réfection du chemin	CHF	206'589.00
PV pour composition T2	CHF	<u>43'680.00</u>
Total Génie Civil	CHF	371'104.00
Honoraires projet et exécution	CHF	38'700.00
Frais de laboratoire et caméra	CHF	5'100.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	<u>41'490.40</u>
Total HT	CHF	456'394.40
TVA 8.1%	CHF	<u>36'967.95</u>
Total TTC	CHF	493'362.35
Total arrondi à	CHF	<u>495'000.00</u>

5. SUBVENTIONNEMENT

La totalité des travaux exposés ci-dessus fait l'objet de demandes de subventions, lesquelles seront adressées à la Direction générale de l'agriculture et au service des forêts. Le subventionnement total devrait se monter à 70% et le solde de 30% restera à la charge de la Commune.

Ces subventions ne seront confirmées qu'après le retour positif de la Direction générale de l'agriculture et du service des forêts. Une clé de répartition sera calculée entre lesdits services à la suite de l'envoi du dossier de demande de subvention et c'est uniquement après cette confirmation que les travaux pourront débuter, ceci bien évidemment si le préavis est également accepté.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 23 juin 2026

- Vu** le préavis N° 11/2026
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
 - o 40 ans pour les routes

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la route communale du Revers ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 495'000.00.
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 19 mai 2026 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 23 juin 2026.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :  La Secrétaire-adjointe : 


Michèle Genillard Sylvie Berdoz

Délégué municipal :

- M. Stéphane von Siebenthal